



Réponse d'EAPN à « Europe 2020 »:

Réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté !

Introduction

Le 3 mars 2010, la Commission Européenne a publié ses propositions en vue de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010, Europe 2020. Ces propositions reposent sur les lignes directrices que le président Barroso a présentées en vue de la nouvelle Commission (septembre 2008) et sur les grandes lignes du projet de stratégie européenne pour 2020. EAPN est d'avis que l'intégration d'un objectif chiffré en matière de réduction de la pauvreté et d'une série de programmes phares représenterait **un pas en avant historique vers une véritable coopération européenne dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, et refléterait les nombreuses contributions des ONG sociales et d'autres acteurs au processus de consultation, dont celles d'EAPN¹ (consulter également les **messages clés**² en vue de 2010) et de ses réseaux nationaux et organisations européennes, de la plate-forme sociale et de l'Alliance de printemps. Cependant, ces propositions, aussi ambitieuses fussent-elles, doivent recevoir le soutien ferme des Etats membres, et s'accompagner de mesures politiques concrètes et d'un processus de véritable intégration transversale, si nous voulons que les objectifs sociaux s'inscrivent de manière cohérente dans l'ensemble de la stratégie et qu'ils aient un impact réel.

Principales avancées dans la lutte contre la pauvreté

- L'intégration d'un **objectif chiffré sur la pauvreté relative** visant à réduire de 25 % le nombre de personnes menacées par la pauvreté d'ici 2010, dans la liste des 5 objectifs chiffrés clés de la nouvelle stratégie;
- La création d'un programme phare spécifique: la « **Plateforme européenne contre la pauvreté** » pour « *garantir une cohésion sociale et territoriale telle que les avantages de la croissance et de l'emploi sont largement partagés et que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale se voient donner les moyens de vivre dignement et de participer activement à la société* »;
- **Une MOC sociale « transformée »**, qui irait au-delà d'un simple outil de coopération et d'échanges pour devenir « un instrument visant à stimuler l'engagement des acteurs publics et privés, et d'adopter des mesures concrètes, y compris grâce à un soutien ciblé des Fonds structurels, notamment du FSE »;
- **Des programmes d'innovation sociale** afin d'offrir un accompagnement dans l'enseignement, la formation et l'emploi aux groupes défavorisés et à combattre les discriminations, avec un nouvel agenda pour l'insertion des migrants;

¹ Une UE de confiance : prise de position d'EAPN sur l'après 2010 – voir www.eapn.eu

² http://www.endpoverty.eu/IMG/pdf/eapn_s_messages_for_2010_fr_eapn_only_.pdf

- Au niveau national, l'**application de mesures ciblées** afin d'accompagner certains groupes précis, dont les femmes, les Roms et les sans-abri et de « *garantir une aide au revenu et un accès aux soins de santé adéquats* ».

Cependant, ces « bonnes intentions » pâtissent:

- **D'un accent exagérément placé sur la croissance** (une croissance intelligente, verte et inclusive), considérée comme l'unique objectif et non pas comme un instrument visant à réaliser une société plus juste, sociale et durable.
- **Du peu d'attention donnée à la réduction des inégalités sociales croissantes**³, comme l'indique le Rapport conjoint 2010.
- **De l'ambiguïté de la proposition d'une « Plateforme européenne contre la pauvreté », qui remplace un Plan d'action européen doté de politiques concrètes** afin de réaliser une réduction de la pauvreté et des avancées dans le dossier des normes sociales.
- **Du peu de reconnaissance du rôle vital joué par des mécanismes de sécurité sociale et de protection sociale et par des services publics de qualité et à prix raisonnable** dans l'objectif de prévention et de réduction de la pauvreté.
- **D'une priorité insuffisamment mise sur la création d'emplois de qualité** et sur leur accessibilité pour les personnes actuellement exclues du marché du travail, par le biais d'approches d'inclusion active.
- **D'une architecture confuse et de l'absence de mécanismes de gouvernance participatifs impliquant la société civile**, et du flou qui entoure le rôle de la MOC sociale et de son lien avec la stratégie Europe 2020, qui risque de saper le « pilier pauvreté » et son principal instrument (la MOC sociale), au lieu de garantir l'égalité entre l'ensemble des piliers, et la participation de toutes les parties prenantes.

Messages clés

- 1) **Définir un projet plus clair qui privilégie les populations, montrer de quelle manière une stratégie de croissance peut réaliser des avancées sociales** et intégrer de manière transversale les objectifs sociaux.
- 2) **Défendre la proposition d'objectif chiffré en matière de pauvreté relative et mettre en place un plan d'action consacré spécifiquement à la lutte contre la pauvreté.** Garantir sa mise en œuvre en réduisant les inégalités sociales et en fixant des normes sociales plus ambitieuses.
- 3) **Souligner la nécessité d'investir dans les mécanismes de sécurité sociale et de protection sociale, et défendre les services publics.**
- 4) **Se concentrer sur la manière de créer des emplois de qualité et de garantir l'accès pour des personnes actuellement exclues du marché du travail, via des approches d'inclusion active.**
- 5) **Consolider l'architecture et la gouvernance – veiller au renforcement de la MOC sociale et placer tous les piliers sur un pied d'égalité, pour réaliser l'objectif de cohésion sociale.** Adopter des lignes directrices en vue d'une véritable participation des acteurs de

³ Synthèse du rapport conjoint 2010 "malgré l'impact redistributif clair de la protection sociale, les inégalités ont souvent augmenté".

1. Définir un projet plus clair qui privilégie les populations, montrer de quelle manière une stratégie de croissance peut réaliser des avancées sociales et intégrer de manière transversale les objectifs sociaux.

La stratégie Europe 2020 prétend donner une vision d'une "économie sociale de marché européenne", dotée de trois priorités de croissance, de cinq objectifs chiffrés clés et de 7 programmes phare censés déboucher sur une « économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés ». Cependant, la partie introductive contient peu de références à la cohésion sociale ou à la manière dont l'objectif sera réalisé, ou encore à la manière dont on compte réduire la pauvreté ou l'exclusion sociale. On y rate une occasion unique de reconnaître les enseignements de la « stratégie emploi et croissance » précédente : comme l'indique l'évaluation menée par le CPS⁴, la croissance ne permet pas d'engranger des résultats automatiques dans le champs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sauf lorsque des mesures distributives sont prévues. Force également est d'admettre que le nouveau Traité de Lisbonne change la donne, principalement à la lumière des nouveaux objectifs sociaux que contient l'Article 3 (TFUE), avec l'engagement de promouvoir la justice sociale et la protection sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'un marché social visant le plein emploi et la cohésion sociale. Un engagement plus fort visant à redéfinir la prospérité au-delà des seuls indicateurs économiques est au cœur de cette nouvelle approche, ainsi qu'une véritable évaluation ex-ante de l'incidence sociale, afin de garantir l'intégration transversale des objectifs sociaux dans l'ensemble de la stratégie, comme l'indique le Rapport conjoint 2010⁵.

Recommandations

- Faire clairement référence aux **nouveaux objectifs sociaux** contenus dans l'Article 3 (TFUE) et au **projet d'une économie de marché sociale et durable basée sur les droits**, dans le cadre de l'application de la Charte des Droits fondamentaux comme objectifs transversaux. Préciser la manière dont la croissance contribuera à la réalisation de ces objectifs.
- **Faire preuve d'ambition dans la redéfinition de la « prospérité » au-delà du PIB** et prévoir un engagement en faveur du progrès social et pour faire avancer le dossier de l'élaboration d'indicateurs multiples de suivi du progrès sociétal au-delà du PIB.
- **Inscrire une évaluation ex-ante de l'incidence sociale dans le contexte des dispositifs intégrés d'étude d'incidence pour l'ensemble des propositions politiques, comme l'avait proposé le Rapport conjoint 2010 ;** utiliser les

⁴ Avis du CPS sur l'après 2010.

⁵ "On encourage la mise en place d'un instrument adéquat d'étude d'incidence sociale ex ante dans le contexte de mécanismes intégrés d'étude d'incidence". Rapport conjoint 2010 sur la protection sociale et l'inclusion sociale.

méthodologies participatives pour impliquer les parties prenantes et veiller à l'intégration transversale des objectifs sociaux dans l'ensemble des piliers.

2. Défendre la proposition d'objectif chiffré en matière de pauvreté relative et mettre en place un plan d'action consacré spécifiquement à la lutte contre la pauvreté. Faire preuve d'ambition dans la fixation de normes sociales.

La stratégie européenne pour 2020 propose un objectif chiffré de 25% de réduction de la pauvreté relative d'ici à l'horizon 2020. Cet objectif s'accompagne d'un programme phare, *“la plate-forme européenne de lutte contre la pauvreté”*. Alors que l'objectif européen doit continuer à être l'éradication de la pauvreté, il est essentiel de définir des objectifs chiffrés intermédiaires comme expression d'une volonté politique visant à placer la lutte contre la pauvreté au cœur de la nouvelle stratégie et à en faire le moteur de sa réalisation. **Le principal objectif chiffré spécifique relatif à la pauvreté relative doit être défendu via l'indicateur européen⁶ défini au travers de la MOC sociale et qui permet de s'attaquer aux inégalités croissantes ainsi qu'à la pauvreté.** Toutefois, l'objectif chiffré européen devra s'accompagner **d'objectifs chiffrés nationaux**, convenus entre les Etats membres et la Commission et reflétant la réalité sociale de chaque pays, tout en évitant le risque « d'écramage » ou d'une aide exclusivement centrée sur les groupes en situation de pauvreté les plus faciles à atteindre . **Il est évident que ce processus prendra du temps et qu'il s'étalera au-delà de l'actuelle date butoir de juin.** Le plan d'action devra également définir la manière dont les objectifs chiffrés vont être réalisés par le biais de politiques et de mécanismes de suivi concrets. Etant donné que l'objectif chiffré sur la pauvreté relative mesure autant le niveau des inégalités que celui de la pauvreté, la stratégie européenne 2020 devra comporter un engagement clair en vue de la réduction des inégalités de revenus et de richesses via des mesures redistributives ambitieuses. L'engagement visant à « promouvoir une responsabilité collective et individuelle » devra également éviter de rejeter la faute sur les personnes en situation de pauvreté et promouvoir une responsabilité individuelle et collective accrue pour des mesures fiscales plus justes.

Toutefois, cela ne suffira pas. Le « programme phare sur la pauvreté » devrait devenir un **« plan d'action européen ou une feuille de route européenne de lutte contre la pauvreté »** qui permettrait des avancées dans la défense des droits sociaux et des normes sociales. Le moyen le plus efficace de prévenir la pauvreté est de garantir un **revenu minimum adéquat** pour tous, qui se situerait au-dessus du seuil de pauvreté, dans le droit fil de la proposition faite par le Parlement Européen dans sa résolution (2009) ; il s'agira également de garantir l'accès à des services de qualité. On pourrait capitaliser sur la recommandation du conseil de 1992 et sur la recommandation de la Commission sur l'inclusion active, ratifiée par l'EPSCO et par le Parlement Européen en 2008. Il conviendrait aussi d'accompagner les objectifs chiffrés de mécanismes efficaces de suivi. A cet égard, si la MOC sociale représente un instrument essentiel, elle devra être consolidée afin de lui donner un nouvel élan au niveau national et européen et devra s'accompagner de révisions annuelles des avancées auxquelles participeraient tous les acteurs pertinents, y compris les ONG sociales, les personnes en situation de pauvreté, les prestataires de services sociaux et les usagers ; ces révisions s'inscriraient

⁶ 60% du revenu médian équivalent ménage

dans le processus du plan d'action national et entretiendraient des liens étroits avec les débats menés au niveau des parlements nationaux et du Parlement Européen.

Recommandations

- **Soutenir l'objectif chiffré proposé sur base de l'indicateur clé de la MOC sociale et visant une réduction de 25% de la pauvreté relative (soit au moins 20 millions de personnes)**, en tant qu'objectif intermédiaire devant mener à la réalisation de l'objectif visant explicitement l'éradication de la pauvreté. Dans les actions visant la réalisation de cet objectif, des efforts devront être entrepris pour l'amélioration des conditions de vie de toutes les personnes en situation de pauvreté ou menacées par la pauvreté, tout en veillant à faire passer au moins 20 millions au-dessus du seuil de pauvreté relative.
- **Donner du temps à la négociation des objectifs chiffrés nationaux entre la Commission et les Etats membres** afin qu'ils reflètent correctement la nature et l'ampleur de la pauvreté, l'urgence des problèmes sociaux, la diversité et les inégalités de ressources et qu'ils s'inspirent des modèles de bonnes pratiques d'Etats membres équivalents. Il pourrait s'agir de sous-objectifs chiffrés relatifs à certains groupes prioritaires, y compris un objectif chiffré sur l'éradication du sans-abrisme à l'horizon 2015, dans le droit fil de la résolution No 111 du Parlement européen, et une réduction de 50% de la pauvreté des enfants d'ici à 2020 (cfr proposition du Parlement Européen dans sa résolution).
- **Aider les Etats membres à promouvoir une redistribution plus juste et à explorer des réponses politiques alternatives** de relèvement des financements publics dans les stratégies de sortie de crise, notamment en s'attaquant à la fraude et à l'évitement fiscal, en appliquant des taxes sur les transactions financières, en harmonisant les taxes sur les plus-values et en faisant glisser l'assiette fiscale du travail vers l'utilisation des ressources, vers le capital et vers les activités polluantes.
- **Transformer le programme phare en un « plan d'action européen de lutte contre la pauvreté »**, qui pourrait donner le déroulement chronologique des avancées en matière de normes sociales au niveau européen, de garanties dans l'accès à un revenu adéquat, à un emploi de qualité et au droit à des services, dans le cadre d'approches intégrées de l'inclusion active.
- **Affirmer son intention d'avancer dans l'élaboration d'une directive cadre européenne sur un revenu minimum adéquat pour tous**, qui se situerait au moins au niveau du seuil de pauvreté et qui reflèterait la résolution du Parlement Européen.
- **Confirmer la nécessité d'utiliser les fonds structurels pour soutenir les objectifs d'inclusion sociale** de la MOC sociale en soutenant une meilleure distribution, en améliorant l'accès à des services de qualité et à des emplois de qualité.
- **Revitaliser la MOC sociale et y ancrer un dialogue avec les acteurs**, y compris avec la société civile et les personnes en situation de pauvreté, dans le processus de définition des objectifs chiffrés, d'élaboration de politiques appropriées et de suivi de la mise en œuvre ; le tout s'inscrirait dans le cadre d'un plan d'action national revigoré sur le processus d'inclusion sociale. Prévoir des mécanismes de carnets de bord annuels pour suivre les avancées.

3. Investir dans la sécurité sociale, dans les systèmes de protection sociale et défendre les services publics

La question d'un revenu minimum adéquat, de la protection sociale et des services publics (Services d'intérêt général) est quasiment absente dans le projet de proposition, malgré le rôle essentiel qu'elle joue dans la prévention et la réduction de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des inégalités. Dans le cadre de leur « stratégie de sortie de crise », nombreux sont les Etats membres qui ont prévu de réduire leurs budgets publics ; ce choix influence négativement l'accès universel aux services publics et affecte principalement les groupes les plus vulnérables de la population. Les mécanismes de revenu minimum et de protection sociale jouent un rôle essentiel de « stabilisateurs automatiques », comme cela a été reconnu dans les plans de relance économique et dans les stratégies de sortie de crise. Toutefois, ils représentent bien plus que cela. Des mécanismes universels de sécurité sociale constituent des systèmes d'assurance collective pour chacun et protègent contre tous les risques sociaux tout au long du cycle de vie. Ils jouent un rôle crucial dans la prévention de la pauvreté – les données les plus récentes montrent que, sans eux, le taux de risques de a pauvreté avoisinerait les 40% au lieu de 17%. Ils constituent la base « sécurité » des approches de la flexicurité. Ils représentent également le meilleur moyen et la manière la plus efficace de redistribuer les ressources afin de réduire les inégalités et de promouvoir une société plus cohésive pour tous. Vouloir « moderniser » la protection sociale ne doit pas signifier « réduire les niveaux de protection et en restreindre l'accès », en excluant encore davantage les personnes les plus vulnérables de l'accès à des services universels.

Accéder aux services publics (SIG – principalement les services sociaux tels que le logement, la santé et l'éducation, mais également les services de base tels que l'eau, l'électricité...etc) est un droit fondamental et une composante essentielle du modèle social européen. En conséquence, EAPN regrette qu'une telle importance soit accordée à la réalisation « d'un marché unique ouvert » pour les services et qu'aucune évaluation indépendante de l'impact social de la libéralisation et de la privatisation des services sur les usagers ne soit prévue, alors que le Parlement Européen le demande depuis 2007. EAPN espère que la Commission utilisera le nouveau protocole (No 26) et les nouvelles dispositions (Article 14) du Traité de Lisbonne pour promouvoir l'accessibilité et la qualité des services publics. En ne contenant aucune référence aux approches d'inclusion active, la proposition rate l'occasion de souligner le rôle essentiel de l'accès à des services sociaux de qualité pour soutenir l'inclusion sociale. En outre, bien que le projet mentionne le rôle joué par la politique de cohésion dans la réalisation de la cohésion sociale et territoriale, il ne fait pas référence à l'article 36 de la Charte des Droits Fondamentaux qui confirme le rôle des fonds structurels dans la défense de l'accès aux services.

Si l'UE souhaite pérenniser notre modèle social au-delà de la présente crise, il faut convaincre les Etats membres de **l'importance des services publics universels et de la nécessité de défendre et de consolider les systèmes de sécurité et de protection sociale**, en tant que facteur essentiel pour une société plus sûre, plus cohésive et plus

intégrée, indépendamment du rôle de stabilisateurs sociaux qu'ils jouent en temps de crise.

Recommandations

- **Défendre des services publics universels (d'intérêt général) et consolider les mécanismes de sécurité sociale et de protection sociale**, tout en allant vers une directive sur le revenu minimum.
- **Réaliser une analyse indépendante de l'impact social de la privatisation et de la libéralisation des services publics (SIG)** en impliquant les acteurs, notamment la société civile et les personnes en situation de pauvreté.
- **Aller vers la définition d'un cadre européen de défense de l'obligation de service universel pour les services d'intérêt général** en capitalisant sur le nouveau protocole et sur l'article 14 du Traité de Lisbonne.
- **Garantir l'utilisation des fonds structurels en soutien de services publics accessibles, abordables et de qualité**, principalement des services sociaux, partout en Europe.

4. Insister sur la création d'emplois de qualité et en garantir l'accès aux personnes actuellement exclues, par le biais d'approches de l'inclusion active et avec le soutien des Fonds structurels

Les propositions actuelles mettent l'accent sur la promotion de l'inclusion, « *en favorisant l'autonomie des citoyens grâce à un taux d'emploi élevé, d'investir dans les compétences, de lutter contre la pauvreté, de moderniser les marchés du travail et les systèmes de formation et de protection sociale pour aider tout un chacun à anticiper et à gérer les changements, et de renforcer la cohésion sociale.* » Cet objectif sera atteint grâce à une initiative phare: "Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois". Toutefois, l'analyse proposée souffre de son constat de départ qui repose sur les besoins du marché du travail plutôt que sur les besoins des personnes désireuses de décrocher un emploi décent; en d'autres termes, elle se concentre sur l'offre plutôt que sur la demande. Il conviendrait de rapprocher l'offre et la demande tout en se concentrant sur la durabilité et sur la qualité de l'emploi qui doivent passer avant tout.

Qui plus est, l'accent est principalement placé sur la protection des personnes ayant déjà un emploi, plutôt que sur les personnes à la marge du marché du travail. Des approches intégrées « d'inclusion active » s'imposent pour aider les personnes désireuses de s'insérer sur le marché de l'emploi ; il s'agit de proposer des approches « sur mesure », des parcours personnalisés, de la formation/éducation adéquate, une aide et des conseils personnalisés ainsi que de services d'accompagnement abordables – principalement des services d'accueil de l'enfance, de logement... etc. Un revenu adéquat et l'accès à des services abordables et de qualité constituent les pierres angulaires de tout processus d'insertion sur le marché du travail. La stratégie repose excessivement sur des approches visant à « rendre le travail rémunérateur », ce qui équivaut à pénaliser les chômeurs et à rejeter la faute sur l'individu, plutôt que d'aborder les problèmes d'emploi sous l'angle des pièges à la pauvreté et de la protection sociale systémique. Dans un contexte de crise (avec augmentation du chômage et réduction du nombre d'emplois), pareil choix s'avère particulièrement négatif. Il convient au contraire de déployer davantage d'efforts afin de créer des

emplois adéquats et de qualité, offrant un salaire décent ; cela permettrait de sortir de la pauvreté les 8% de la population active vivant en situation de pauvreté. Le potentiel de création d'emplois, surtout dans le secteur des services sociaux et des services de prise en charge, pourrait être mieux étudié, notamment en faisant le lien avec l'amélioration et l'adéquation des compétences via des investissements dans une formation de qualité et l'amélioration des compétences dans les services sociaux. Cela offrirait un double avantage : de meilleurs services sociaux et des emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre dans ce secteur.

Si nous saluons les références au chômage des jeunes, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations, il est regrettable qu'aucune mesure concrète ne soit envisagée pour promouvoir une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle, pour lutter contre les discriminations dans l'accès aux emplois et sur le lieu du travail. Le chômage des jeunes constitue un grave problème dans de nombreux pays et, bien que nous nous félicitions des références aux contrats d'apprentissage et aux autres systèmes visant à engranger une expérience professionnelle, une attention particulière devrait être accordée à la qualité de ces mécanismes et au caractère adéquat des ressources mises à la disposition des jeunes pendant le processus, afin d'encourager l'autonomie des jeunes et leur éviter la pauvreté. La « stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois » doit privilégier les personnes et soutenir l'accès à des emplois de qualité pour tous.

Les objectifs chiffrés en matière d'emploi et d'éducation qui sont proposés semblent s'attarder principalement sur la dimension quantitative, en insistant sur l'augmentation des niveaux d'emploi et sur la diminution du nombre de décrocheurs scolaires. Bien que ces objectifs soient les bienvenus, il conviendrait d'accorder davantage d'attention à la qualité de l'éducation et des emplois offerts, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles les objectifs chiffrés seront atteints. Des compétences insuffisantes et de mauvaises conditions de travail (y compris en matière de salaire, de sécurité d'emploi et de protection d'emploi...) peuvent contribuer à perpétuer ou à amplifier le phénomène des travailleurs pauvres.

Recommandations

- **Garantir que les principes relatifs aux emplois décents et de qualité soient au cœur du pilier emploi** de la nouvelle stratégie, en définissant des objectifs spécifiques : un revenu adéquat, la sécurité d'emploi, une bonne protection sociale, le respect des droits humains et des normes de l'OIT tout en offrant un cadre européen « aux salaires décents ».
- **Mettre au point un parcours vers l'inclusion – via des approches intégrées « d'inclusion active »** -, en incorporant une référence complète dans les nouvelles lignes directrices intégrées (l'actuelle ligne directrice 19), en convenant d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'approche au niveau national et européen dans le cadre de la stratégie phare pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois et par le biais des programmes nationaux de réforme et de la MOC sociale.
- **Faire de l'application des principes de l'inclusion active un cadre général pour une utilisation ciblée des Fonds structurels.**
- **Augmenter les investissements publics dans les emplois sociaux et verts**, avec une garantie d'accès pour les principaux groupes exclus, et convaincre les Etats membres du rôle que les Fonds structurels peuvent jouer dans l'appui à ce processus.
- **Veiller au suivi de l'aspect qualité dans l'éducation et la formation**, afin d'assurer un parcours vers des emplois durables et de qualité, principalement pour les jeunes.
- **Définir un cadre européen adéquat pour l'expansion de l'économie sociale – principalement pour les entreprises sociales d'insertion par le travail (WISE) et un esprit d'entreprendre inclusif.** Garantir un ciblage des microcrédits vers ceux et celles qui en ont le plus besoin et qui sont actuellement exclus du marché de l'emploi.

5. Consolider l'architecture et la gouvernance – garantir une MOC sociale renforcée et l'égalité entre tous les piliers, réaliser la cohésion sociale. Convenir de lignes directrices pour la participation de la société civile dans l'ensemble de la stratégie.

D'après les propositions actuelles, une approche thématique sera appliquée et sera soutenue par un processus de surveillance mieux ciblé des pays. Ce suivi reposera sur les points forts des instruments de coordination existants (MOC) et se concentrera sur la réalisation des objectifs chiffrés et des programmes phare repris sous les trois piliers: croissance intelligente, croissance durable et croissance inclusive. Toutefois, le rôle de la MOC sociale dans cette architecture reste flou. Alors que les programmes nationaux de réforme et les nouvelles lignes directrices intégrées sont présentés comme des instruments essentiels, on ne trouve aucune référence à la MOC sociale, qui semble être considérée pour l'instant comme un processus de rapport parallèle dans le cadre de la réalisation de la plateforme européenne de lutte contre la pauvreté. Pour EAPN, **il est essentiel que la MOC sociale soit défendue et renforcée, qu'elle ne perde pas son identité spécifique et qu'elle ne soit pas simplement incorporée dans le programme national de réforme.** Notre expérience nous a montré que toute fusion se solde par une perte en efficacité des instruments concernés (cela a été le cas de la stratégie européenne pour l'emploi et du processus de rationalisation des stratégies européennes en matière d'inclusion sociale et de protection sociale). La MOC sociale doit pouvoir capitaliser sur sa solide base participative et sur ses relations avec les acteurs nationaux

via des plans d'action nationaux pour l'inclusion. Elle peut être renforcée par des mécanismes de consultation et de partenariats plus participatifs, grâce à un meilleur suivi et une meilleure mise en œuvre et par un rapprochement avec les débats menés au sein des parlements nationaux et du Parlement Européen, l'objectif étant de garantir sa véritable mise en œuvre. **Une ligne directrice spécifique devrait être rédigée et ajoutée** aux nouvelles lignes directrices intégrées afin que l'objectif chiffré en matière de pauvreté reçoive un suivi autant dans le cadre des programmes nationaux de réforme que dans celui de la MOC sociale, dans le respect du fonctionnement autonome d'une MOC sociale redevable envers les acteurs sociaux nationaux et européens.

Le projet souligne à juste titre la nécessité d'**améliorer la participation** et reconnaît que, si la stratégie Europe 2020 veut être efficace, elle devra être une « stratégie commune » et appartenir aux acteurs nationaux et européens. Elle accorde une nouvelle responsabilité au Conseil Européen, celle du leadership ; elle donne à la Commission un rôle de suivi et de conseil, et demande au Parlement Européen de consolider sa capacité à mobiliser les citoyens et à rehausser la visibilité du processus. Toutefois, le rôle de la société civile n'est envisagé que dans son aspect d'aide à la mise en œuvre et à la « communication » à propos de la stratégie. Pour EAPN, il s'agit là d'une occasion manquée. L'UE est confrontée à un grave problème de crédibilité, comme l'illustre le faible taux de participation lors des récentes élections au Parlement Européen. Cette apathie ne peut pas être combattue en organisant quelques rencontres ponctuelles entre « citoyens et responsables politiques », ni en utilisant les acteurs de la société civile comme des intermédiaires de la communication. Les personnes en situation de pauvreté et les ONG ont un rôle essentiel à jouer dans la définition de meilleures politiques, dans le suivi de la mise en œuvre et dans la formulation de nouvelles initiatives. Elles doivent s'inscrire dans un dialogue régulier et structuré, fonctionnant comme un véritable mécanisme de partenariat entre les principaux acteurs du niveau local, régional, national et européen. Dans certains pays, la MOC sociale a montré qu'elle peut fonctionner de manière efficace par le truchement du processus des PAN Inclusion. Si la stratégie Europe 2020 veut être une stratégie réellement partagée et si l'on souhaite que la société civile joue son rôle dans la mise en œuvre, il faudra capitaliser sur ces bonnes pratiques et les intégrer transversalement dans le processus de gouvernance de la stratégie européenne pour 2020, tout en développant et en appliquant des lignes directrices et des principes européens en matière de participation et de gouvernance via un processus d'étalonnage structuré. Pour que ce processus soit viable, un financement adéquat de l'implication de la société civile s'impose.

Recommandations

- **Garantir que l'objectif, l'objectif chiffré et l'initiative en matière de pauvreté aient le même poids dans l'architecture** – atteindre un équilibre entre les objectifs sociaux, environnementaux, économiques et d'emploi ; garantir que tous les objectifs contribuent à la cohésion sociale.
- **Faire en sorte que la MOC sociale reste un instrument distinct et autonome, redevable envers les acteurs nationaux et européens, y compris les ONG**

sociales et les personnes en situation de pauvreté, et qui entretienne un lien avec les mécanismes de rapport des programmes nationaux de réforme.

- **Elaborer une ligne directrice sociale distincte, pour garantir que les programmes nationaux de réforme contribuent à la réalisation des objectifs chiffrés sur la pauvreté** et la réalisation des objectifs de la MOC sociale.
- **Consolider et enraciner une véritable implication de la société civile et une participation directe des personnes en situation de pauvreté dans la mise en œuvre de la stratégie en l’ancrant dans un dialogue régulier et permanent** qui ferait partie des mécanismes de gouvernance ; il s’agirait de capitaliser sur l’expérience positive de la MOC sociale et de promouvoir l’étalonnage en développant des principes, des lignes directrices et des indicateurs européens.
- **Mettre au point un programme de financement européen pour la lutte contre la pauvreté et l’exclusion** en capitalisant sur le programme PROGRESS et sur d’autres mécanismes existants afin de soutenir correctement l’implication de la société civile et des personnes en situation de pauvreté dans la mise en œuvre et dans les mécanismes de consultation sur la nouvelle stratégie.

Pour plus d’informations sur la prise de position, contactez Sian Jones, coordinatrice politique d’EAPN (sian.jones@eapn.eu).

Pour plus d’informations sur les prises de positions d’EAPN sur la stratégie Europe 2020: surfez sur: www.eapn.eu